



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2025

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT
Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSES :

M. RISSO Gilbert – Mme GIACHINO Lisa – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. RICHELME Jean-Marc.



Mme OBELISCO Francine a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 21 Mai 2025.
Délibération N° DM_20250521N045

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PLAN D’EAU DE SAINT-AUBAN

Monsieur Bernard JULLIEN, adjoint délégué au sport, soumet à l’Assemblée le nouveau règlement intérieur du plan d’eau pour la saison 2025. Outre les mesures habituelles d’organisation, il prévoit la période et les heures d’ouverture au public :

- Le samedi 14 et dimanche 15 Juin 2025,
- Le samedi 21 et dimanche 22 Juin 2025,
- Le samedi 28 et dimanche 29 Juin 2025,
- Du mardi 1^{er} Juillet au dimanche 31 Août 2025.

Le plan d’eau sera ouvert au public, du mardi au dimanche de 11 H.00 à 18 H.30 (jour de fermeture, le lundi).

Le mercredi 18 Juin, le plan d’eau sera "privatisé" pour l’UNAPEI. Cette occupation fera l’objet d’une convention spécifique soumise à l’approbation du Conseil Municipal.

La natation scolaire est organisée en collaboration avec les directeurs d’école. Elle se tiendra sur 3 semaines, du 10 Juin au 27 Juin, les lundi, mardi, jeudi et vendredi (l’entretien technique se fera sur le mercredi durant cette période).

Quatre écoles de la Commune y participeront pour 236 élèves (Paul Lapie élémentaire – Paul Lapie maternelle – Freinet – Manceau) ainsi que deux écoles extérieures (L’ESCALE-MALIJAI) dont les créneaux disponibles permettent cet accueil complémentaire pour 159 élèves.

Sur les créneaux non utilisés, les élèves de 6^{ème} nécessitant une remise à niveau seront accueillis moyennant une convention présentée.

Bernard JULLIEN invite le Conseil Municipal à approuver le projet de règlement intérieur tel que transmis et présenté.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L’UNANIMITE :

➤ **ADOpte** le nouveau règlement intérieur tel que présenté.

<p>PUBLIE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 9-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p>  
--	--